

SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES**Procès-verbal**

**Cent-unième réunion
tenue le mardi 13 janvier 2016,
à la salle E-2300 du pavillon Alexandre-Taché à Gatineau
et à la salle J-2110 à Saint-Jérôme**

Confirmé le 9 mars 2016

Procès-verbal de la cent-unième réunion de la sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mercredi 9 mars 2016 à 9h à la salle E-2300 du pavillon Alexandre-Taché à Gatineau et en visioconférence à la salle J-2110 à Saint-Jérôme.

ASSEMBLÉE DU 13 JANVIER 2016

PRÉSIDENT	PRÉSENT	ABSENT
Landry, Marc Doyen des études	X	
MEMBRES		
Bachand, Charles-Antoine Chargé de cours, Département des sciences de l'éducation	X	
Briand, Louise Professeure, Département des sciences sociales	X	
Sylvain Delagrangé Professeur, Département des sciences naturelles	Arrivée à 9h10	
Gilbert, Luce Chargée de cours, Département d'études langagières	X	
Levy, Charmain Professeure, Département des sciences sociales	X	
Michaud, Renée Professeure, Département des relations industrielles		X
Peters, Martine Professeure, Département des sciences de l'éducation	X	
Rancourt, Francine Professeure, Département des sciences administratives	X	
Robichaud, Fanny Professeure, Département des sciences infirmières	X <i>(visio Saint-Jérôme)</i>	
OBSERVATEURS		
Vécrin, Lionel Coordonnateur et attaché d'administration, Décanat des études	X	
SÉCRÉTAIRE		
Lucie Chénier, agente de recherche au décanat des études	X	
INVITÉES ET INVITÉS		
Geneviève Tardif, directrice du module de psychoéducation	X	
Lucie Côté, directrice du module de relations industrielles	X	
Lucie Chénier, agente de recherche au décanat des études	X	

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président de la sous-commission des études, monsieur Marc Landry, doyen des études, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 9 h 5.

Un membre souhaite discuter au point 6 - Période d'information et questions diverses, des sujets suivants :

- les passerelles et les étapes de vie des programmes ;
- sujets devant passer à la SCE et directement à la CE ;
- la féminisation du mot « étudiant » sur le site web de l'UQO et les documents de la SCE.

Proposé par madame Luce Gilbert, appuyé de madame Louise Briand, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption du procès-verbal de la centième réunion ;
Document : Procès-verbal de la 100e réunion de la SCÉ
3. Affaires découlant de la dernière réunion ;
4. Rapport d'évaluation du baccalauréat en psychoéducation (7815) ;
Document : Dossier d'évaluation du baccalauréat en psychoéducation (7815) ;
Invitées : - Geneviève Tardif, directrice du module de la psychoéducation
- Lucie Chénier, agente de recherche au décanat des études
5. Projet de modification des programmes de premier cycle en relations industrielles
Document : Projet de modification des programmes de premier cycle en relations industrielles
Invitées : - Lucie Côté, directrice du module des relations industrielles
- Lucie Chénier, agente de recherche au décanat des études
6. Période d'information et questions diverses ;
7. Prochaine réunion et levée de l'assemblée.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA CENTIÈME RÉUNION

Le président de l'assemblée procède à l'adoption du procès-verbal.

Proposé par madame Fanny Robichaud, appuyé de monsieur Charles-Antoine Bachand, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la centième réunion de la SCÉ, tel que présenté.

3. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le président de l'assemblée fait état de l'avancement de deux projets : le projet de baccalauréat en écologie et environnement est transmis au BCI pour évaluation externe, le dossier de consolidation des programmes en sciences sociales, la modification de la notation des stages en sciences infirmières et la modification de la maîtrise en sciences sociales ont été approuvés par la commission des études.

Le doyen mentionne que le poste d'attaché d'administration n'ayant pas été renouvelé, seuls les dossiers urgents sont traités. Les demandes concernant le développement d'outils et de guide pour l'analyse de projets par les membres de la SCE devront attendre. Dans l'intervalle, un membre demande d'avoir accès aux tables de matières de bons dossiers de création, d'évaluation et de modification de programmes. De même que d'avoir accès aux meilleurs dossiers concernant la taxonomie utilisée en vue de la rédaction des descriptifs de cours. Un membre mentionne avoir déjà distribué un guide pour les descriptifs de cours, permettant à la SCE de mieux apprécier les descriptifs reçus.

4. RAPPORT D'ÉVALUATION DU BACCALAURÉAT EN PSYCHOÉDUCATION (7815)

L'assemblée invite madame Geneviève Tardif, directrice du module de psychoéducation et madame Lucie Chénier, agente de recherche au décanat des études, à présenter le dossier d'évaluation périodique du programme de baccalauréat en psychoéducation.

L'assemblée accueille madame Tardif à 9 h 40, madame Chénier, pour sa part, est déjà présente et assure le secrétariat de la réunion.

Madame Tardif présente les recommandations finales donnant suite au rapport d'autoévaluation et de l'évaluation externe. L'onglet trois du rapport rend compte du processus d'évaluation uniquement, et inclut les commentaires émis par les membres de la sous-commission des études lors de la réunion du 3 novembre dernier. L'amorce de réflexion concernant les modifications du programme qui était incluse dans le dossier initialement présenté à la sous-commission de novembre 2015 a été retirée et sera plutôt intégrée à la modification du programme qui suivra en mai ou septembre prochain.

Aussi, madame Tardif souligne l'importance de tenir compte des différents profils d'étudiants selon le campus et de la difficulté d'intégrer ces réalités dans un même programme.

Madame Tardif explique que la profession de psychoéducateur est en mutation et qu'elle est régie par un ordre professionnel. Il est dorénavant requis de détenir la maîtrise en psychoéducation pour devenir psychoéducateur. Le projet de loi 21 de l'Office des professions définit les actes protégés et les actes réservés. Madame Tardif précise aussi que la profession de psychoéducateur qui était historiquement orientée vers le jeune enfant vise maintenant l'adolescent, l'adulte et la personne âgée. Ainsi, les nouvelles compétences devront se refléter dans le plan de formation et l'enseignement des compétences réservées devra être déplacé à la maîtrise.

Un membre demande si la modification du baccalauréat sera arrimée avec celle de la maîtrise. Madame Tardif explique que la maîtrise offerte par l'UQO est une maîtrise conjointe, mais que l'UQO aura sous peu sa maîtrise autonome. Il sera donc plus aisé d'arrimer les deux programmes de l'UQO, étant donné l'autonomie dont ils disposeront.

Madame Tardif précise que la question fondamentale du processus d'évaluation consistait à cerner si le baccalauréat devait représenter la première étape menant à la maîtrise ou constituer une entité distincte menant au marché de l'emploi. L'évaluation a permis de cerner que les deux orientations étaient requises. Ainsi, alors que le diplôme du baccalauréat amène l'étudiant à devenir intervenant, la maîtrise mène au titre de psychoéducateur. Le baccalauréat doit donc être à la fois terminal et mener à la maîtrise.

Un membre demande des précisions quant à la distinction entre les étudiants détenteurs d'un DEC général et ceux détenteurs d'un DEC en éducation spécialisée. Madame Tardif précise que la grande majorité des étudiants au campus de Gatineau ont un DEC général et ont donc un cheminement régulier. Au Campus de Saint-Jérôme, au contraire, un grand nombre d'étudiants ont un DEC en éducation spécialisée, sont en emploi et ont même des cours universitaires. Ils bénéficient donc de 10 à 15 cours en équivalence. Ces cours reconnus de 1^{re} et 2^e année du programme engendrent un cheminement irrégulier et à temps partiel pendant ces deux années. La troisième année qui doit être suivie à temps complet leur pose donc des difficultés. Ainsi, pour assurer le maintien de l'offre de cours, le module devra revoir la proportion d'étudiants en provenance d'un DEC technique. Elle précise qu'en raison du contingentement, lorsque l'on fait appel aux candidats sur la liste d'attente, on perturbe le ratio établi entre le nombre d'étudiants détenteurs d'un DEC général et le nombre d'étudiants détenteurs d'un DEC technique, affectant par le fait même l'offre de cours puisqu'il y a des cours réservés. Le contingentement est établi en vue de tenir compte du nombre de places de stage et, pour le campus de Saint-Jérôme, de la capacité des locaux.

L'assemblée remercie Madame Tardif qui quitte la salle de réunion à 10 h 10.

Les membres discutent du rapport. Ils demandent que les recommandations soient plus engageantes et déterminent des actions à entreprendre. Ils proposent de remplacer le verbe

« réfléchir » par des verbes d'action tels que : identifier, déterminer, cibler, repérer, diagnostiquer, etc.

Un membre demande quels sont les objectifs et le processus de l'évaluation périodique. Le doyen des études explique en quoi consiste la politique et mentionne que dorénavant, il joindra au dossier la politique qui l'encadre.

Un membre réitère la demande au doyen, à l'effet d'obtenir un gabarit ou une table de matière type permettant aux membres de la sous-commission des études de mieux comprendre le processus d'évaluation et d'être guidés dans l'exercice de leur mandat.

Proposé par monsieur Sylvain Delagrangé, appuyé de madame Louise Briand, les membres conviennent à l'unanimité de donner un avis favorable à la commission des études concernant le projet d'évaluation du baccalauréat en psychoéducation (7815) sous réserve des modifications proposées.

5. PROJET DE MODIFICATION DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE EN RELATIONS INDUSTRIELLES

L'assemblée invite madame Lucie Côté, directrice du module des relations industrielles et madame Lucie Chénier, agente de recherche au décanat des études, à présenter le dossier de modification des programmes en relations industrielles et en ressources humaines.

L'assemblée accueille madame Côté à 10 h 30, madame Chénier, pour sa part, est déjà présente pour assurer le secrétariat de la réunion.

Madame Côté présente un sommaire du processus de modification qui s'est déroulé sur deux années. Cette modification termine le processus d'évaluation périodique du *baccalauréat en relations industrielles et ressources humaines (RIRH)*, du *certificat en santé et sécurité au travail* et du *certificat en politiques publiques du travail* entamé en 2009 et donne suite aux recommandations approuvées par la commission des études en mai 2013.

Le projet propose des modifications substantielles et globales, afin de tenir compte de la recommandation 17 demandant « d'initier une réflexion stratégique en adoptant une approche programme avant d'apporter des modifications au programme de baccalauréat ».

La possibilité d'utiliser les compétences professionnelles établies par l'*Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec* a été envisagée, mais comme ces compétences concernent principalement la gestion des ressources humaines, elles ont été jugées incomplètes pour être utilisées comme outils de références à la modification du baccalauréat.

De plus, trois principes ont guidé la réflexion :

- répondre aux recommandations de l'évaluation ;
- ne pas augmenter le nombre de contraintes dans le cheminement des étudiants ;
- ne pas augmenter le nombre de cours total du programme, afin de ne pas alourdir l'offre de cours du programme.

La transparence, l'intégrité et la collaboration entre le module et le département ont été poursuivies tout au long du processus.

En quelques mots, voici les modifications qui ont été apportées :

- Au baccalauréat en RIRH :
la structure a été légèrement modifiée et, de façon générale, pour chaque cours ajouté, un cours a été retiré ;
- Au certificat en santé et sécurité au travail :
un important travail de réaménagement a été effectué par les professeurs de cette discipline. Le nombre de cours de cette discipline figurant au programme a été réduit et les compétences à développer ont été mieux ciblées ;

- Au certificat en RIRH :
bien que n'ayant pas été évalué, le programme a été modifié pour s'arrimer au baccalauréat ;
- Au certificat en psychologie du travail et des organisations :
bien que n'ayant pas été évaluées, les modifications du baccalauréat en RIRH font en sorte que plusieurs cours du programme en sont affectés. Une modification du certificat est ainsi présentée.

Diverses questions sont soulevées.

Un membre dit avoir examiné le dossier en profondeur, étant donné les incidences sur le contenu des programmes de son secteur. Il constate que le projet est très intéressant et que les impacts seront positifs sur les programmes de son secteur. Il mentionne de plus qu'il aurait souhaité participer à la modification. Il émet deux commentaires.

Un premier commentaire concerne l'appellation du programme. Il estime que le programme devrait se libeller *Baccalauréat en Relations industrielles* plutôt que *Baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines*, étant donné qu'il traite des relations de travail, des ressources humaines, des politiques publiques du travail et de la santé et sécurité au travail. Il mentionne aussi que dans les autres universités offrant ce genre de programme, le libellé est *Baccalauréat en relations industrielles* uniquement.

Un second commentaire concerne le grade associé au programme. Le membre rappelle que le grade de « bachelier en administration des affaires » associé au programme découle de l'histoire du programme qui, à une époque, fut une composante du baccalauréat en administration. Il se dit donc d'avis que seul le baccalauréat en administration devrait mener au grade « bachelier en administration des affaires ». Il souligne qu'à l'Université de Montréal le grade est « Bac ès Arts » et qu'à l'Université Laval il s'agit du « Bac ès Sciences ».

On souligne que la mention « souhaitable » relative aux connaissances mathématiques apparaissant aux conditions d'admission est peu contraignante pour les étudiants et qu'il serait préférable d'en faire une condition d'admission formelle : « Ce programme requiert des connaissances préalables en mathématiques. Il est suggéré aux candidats dont les connaissances en mathématiques sont insuffisantes de suivre un cours d'appoint pour une mise à niveau. S'adresser au module pour plus d'informations ».

Un membre souligne l'absence de descriptif pour le cours *REIXXX Politiques économiques et marché du travail*.

Une question est soulevée concernant la suspension du certificat en politiques publiques du travail en 2012 et la présence du même champ au baccalauréat.

Madame Côté répond aux questions et commentaires.

L'appellation du programme a été discutée par le secteur et le nom « Ressources humaines » associé au titre du programme est maintenu, puisqu'il est plus connu auprès des futurs étudiants que le nom « Relations industrielles », qui est faussement interprété dans une perspective « industrielle ».

Concernant le grade, madame Côté souhaite connaître les implications et les répercussions de même que le processus avant d'entamer quelques démarches en ce sens.

En ce qui a trait à l'ajout de compétences en mathématiques comme base d'admission, elle souhaite voir d'abord la manière dont les conditions d'admission pourraient être reformulées. De plus, elle précise que les admissions du trimestre d'automne sont en cours et que toute modification en ce sens ne pourrait entrer en vigueur qu'à l'automne 2017, ce qui, à son avis, lui donne amplement de temps pour agir en ce sens, si nécessaire.

Concernant le *certificat en politiques publiques du travail*, elle souligne d'emblée que la décision de suspendre le programme a été prise par le CA et qu'il n'est pas envisagé à court terme de le faire renaître. Nonobstant la suspension du certificat, il est essentiel de conserver au baccalauréat l'enseignement des politiques publiques du travail. En effet, ce champ fait partie de la définition même des relations industrielles et constitue un élément

nécessaire à la formation. Elle précise que le nombre de cours portant sur l'économie du travail a été réduit à deux et qu'un cours portant sur les politiques du travail a été ajouté.

Nonobstant la réponse de madame Côté concernant l'ajout de compétences en mathématiques comme condition d'admissions, un membre souhaite que ces compétences fassent l'objet d'un ajout formel aux conditions d'admission au programme. Madame Côté répond que le secteur se penchera sur cette proposition.

Un membre demande si la *santé et sécurité au travail* (SST) constitue un champ formel des RI, ce à quoi madame Côté répond que la définition classique des RI comporte uniquement trois champs et que celui-ci n'en fait pas partie. Elle mentionne toutefois que la SST devient de plus en plus importante et que le secteur a fait le choix de parler de trois champs et de quatre blocs. Parler de quatre champs constituait un sujet délicat auprès de certains membres du département, alors que l'impact était le même sur les étudiants. Il a donc été convenu de maintenir la notion de trois champs.

Une question est soulevée concernant la recommandation 12 qui porte sur la révision des cours de droit du travail. Ces cours relèvent du département des sciences administratives et on s'interroge sur les capacités du module des relations industrielles de donner suite à cette recommandation. Madame Côté répond que les démarches ont déjà été entreprises avec le département concerné et que les modifications demandées suivront.

Une question est soulevée concernant la notion de transversalité. On mentionne en effet que le dernier paragraphe de la page 6 du rapport semble contredire sur ce point le 2^e paragraphe de la page 9. On demande donc d'identifier quels cours permettent d'intégrer la notion de transversalité. Madame Côté répond que le secteur tente d'offrir un plus grand nombre de cours, mais qu'il n'est pas loisible à tous les professeurs d'aborder leur cours dans cette optique. En l'occurrence, le contenu des cours suivants est enseigné avec une approche transversale : *Relations industrielles; Histoire du travail et des sociétés québécoise et canadienne; L'organisation, la gestion et le professionnel en RI; Cas en relations industrielles.*

Un membre souligne que le suivi des recommandations 6, 8, 10, 14, 15, 16 et 17 lui apparaît peu développé et imprécis.

Un membre demande si les modifications tiennent compte des besoins des étudiants. Madame Côté souligne que les étudiants et les diplômés sont représentés au conseil de module et ont, à maintes reprises, exprimé leurs préoccupations. L'augmentation de cours en *santé et sécurité au travail* et la diminution du nombre de cours d'économie sont d'ailleurs des préoccupations soulevées par les étudiants

L'appellation du *certificat en relations industrielles et en ressources humaines* est remise en question au même titre que l'appellation du baccalauréat.

Concernant la modification du *certificat en psychologie du travail*, un membre souligne que d'autres cours en provenance de leur secteur auraient pu être intéressants et auraient pu être partagés entre les deux modules.

Le contenu du cours *L'organisation, la gestion et le professionnel en RH* est questionné. On se demande comment un professeur peut couvrir l'ensemble des douze domaines prévu au descriptif. Il est d'avis qu'il est impossible de couvrir en un seul cours et par une seule personne enseignante autant de domaines. Madame Côté se dit consciente que le cours couvre un très large spectre, mais estime qu'il est réaliste de présenter une brève introduction sur chacun des domaines. L'objectif étant de donner au professionnel une vue d'ensemble des disciplines attachées à l'étude de l'organisation.

Un membre demande si les chargés de cours ont été consultés, étant donné qu'aucun chargé de cours n'est mentionné à la page 4 pour souligner sa contribution. Madame Côté répond qu'un représentant des chargés de cours siège au conseil de module.

Une question est soulevée concernant le cours *Méthodes quantitatives en sciences sociales*. On demande pourquoi ce secteur n'a pas créé de cours propre au domaine. Madame Côté répond que cette question a été analysée et que la modification du cours de *Méthodologie en relations industrielles* apparaissant répondre aux préoccupations soulevées par

l'évaluation. Le fait d'avoir un cours de méthodologie propre au secteur n'était pas jugé nécessaire.

Madame Côté quitte à 11 h 50.

Des discussions s'en suivent.

Un membre souligne que le nombre de crédits d'enrichissement (6 crédits) est inférieur aux exigences du régime des études qui demande 9 crédits. Un membre mentionne la possibilité de modifier le traitement d'un cours au programme en cours d'enrichissement plutôt qu'optionnel. Ceci permettrait de maintenir le nombre de crédits d'enrichissement à 9 crédits.

Un tour de table est fait afin de savoir si les membres sont prêts à voter sur le projet de modification.

Un membre dit ne pas être en mesure de voter sur le projet de modification aussi longtemps que certaines questions concernant l'appellation, le grade et le cours *L'organisation, la gestion et le professionnel en RH* n'ont pas obtenu de réponse.

Un autre membre dit ne pas se sentir mal à l'aise face à l'appellation du programme puisque l'Ordre professionnel porte ce même libellé (*Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec*) et n'a pas d'opinion précise pour le moment au sujet du grade.

Il demande toutefois que le cours de mathématiques devienne une condition d'admission formelle et qu'il doive être réussi avant un ou deux trimestres.

Un membre dit ne pas se sentir à l'aise en ce qui concerne les descriptifs de cours. Ces derniers n'ont pas été rédigés selon la taxonomie de BLOOM, comme demandé par les membres de la sous-commission des études. De plus, ils ne présentent pas de gradation dans les enseignements et le développement de compétences chez l'étudiant. Il demande de joindre au rapport un tableau présentant la gradation des apprentissages.

Ainsi, compte tenu du nombre de questions en suspens, les membres demandent de revoir le dossier avant de recommander les modifications à la commission des études. Le doyen mentionne que le report de l'approbation du dossier reporte la mise en œuvre des modifications à l'automne 2017. Les membres souhaitent tout de même reporter l'approbation du dossier.

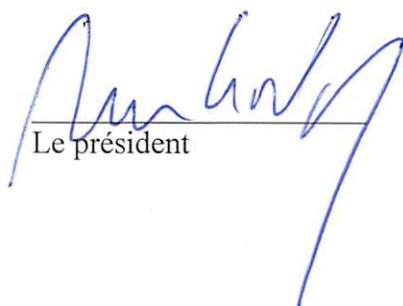
6. PÉRIODE D'INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Vu l'heure tardive, 11 h 55, il est proposé de reporter les points d'informations à la sous-commission des études du mois de mars.

7. PROCHAINE RÉUNION ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La prochaine réunion est prévue le mercredi 9 mars 2016 à 9 h 00.

Proposé par madame Luce Gilbert, appuyée de madame Francine Rancourt, la séance est levée à 12 h.


Le président


La secrétaire